UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4359-10	HISTOIRE DE L'UNION SOVIÉTIQUE ET DES ÉTATS SUCCESSEURS DEPUIS 1917
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site WEB du département

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LÉVESQUE, JEAN	2086	levesque.jean@uqam.ca	A-6075
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi 10h00-12h00 et sur rendez-vous.

Table des matières

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations – Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de participation au cours 5
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.3 Modalités de remise des travaux 5
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7 Bibliographie – Médiagraphie 6
7.1 Documentation obligatoire 6
7.2 Documentation complémentaire 6
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique – Plagiat 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 11
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours trace l'évolution de la Russie au XXe siècle, plus particulièrement la formation de l'Union soviétique à la suite de l'écroulement de l'Empire russe en 1917 et son évolution ultérieure en intégrant dans un cadre politique l'évolution économique, sociale et culturelle de cet État socialiste multiethnique. Les principaux thèmes abordés incluent la prise du pouvoir par les Bolcheviks et la Guerre civile, la Nouvelle Politique Économique, les luttes politiques internes et la montée de Staline, le Premier Plan quinquennal et l'industrialisation forcée, la collectivisation et la famine, la Grande Terreur et le triomphe de la civilisation stalinienne, l'URSS durant la Deuxième Guerre mondiale, le stalinisme d'après-guerre, Nikita Khrouchtchev, la déstalinisation et les réformes, la stagnation brejnévienne, le rôle de l'URSS dans le monde d'après-guerre, Gorbatchev et les tentatives de sauvetage du socialisme soviétique, l'éclatement de l'URSS, les États successeurs, les réformes économiques, le néo-impérialisme russe.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours est facultatif et s'adresse aux étudiantes et étudiants ayant un intérêt particulier pour l'histoire de la Russie, de l'Union soviétique ou de ses États successeurs. Couvrant la période s'écoulant entre la chute du tsarisme et l'effondrement de l'Union soviétique, avec une brève incursion dans les deux premières décennies postsoviétiques, le cours offre une introduction aux principaux événements, mouvements et thèmes de l'histoire russe au XXe siècle, permettant ainsi de bien saisir les expériences soviétique et russe dans leur totalité. La chute de l'Union soviétique a permis, entre autres choses, de dépolitiser dans une certaine mesure les interprétations traditionnelles du régime soviétique qui mettaient l'accent sur le caractère totalitaire du régime soviétique et d'appréhender son histoire dans sa plus grande complexité. Au terme de ce périple, les étudiantes et étudiants devraient avoir acquis des connaissances générales de l'évolution politique, économique, sociale, et culturelle de la Russie au XX^{e} siècle, être en mesure de poser un questionnement objectif sur les causes de l'émergence, du déclin et principales caractéristiques de l'État russe et soviétique au XX^{e} siècle et avoir développé une approche scientifique quant à l'analyse des documents originaux et aux différentes interprétations historiographiques.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours est essentiellement un cours magistral, ponctué de nombreuses périodes de questions et de retours sur les lectures hebdomadaires obligatoires. Des extraits vidéo viendront compléter les exposés. Les étudiantes et étudiants doivent faire les lectures hebdomadaires accessibles sur la plateforme Moodle. Les présentations Power Point du professeur seront disponibles sur la plateforme avant chaque exposé.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

NOM DE L'EXERCICE : EXAMENS.

A) **Objectifs**

Le but des tests est la vérification périodique des connaissances. Il est à noter que la matière des tests n'est pas cumulative. Le test de mi semestre couvrira la matière vue depuis le début du cours jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'examen final couvrira la matière allant de 1945 à nos jours.

B) Démarche

Les deux tests seront divisés en deux parties. La première partie sera composée de questions d'identification d'acteurs, d'événements, d'institutions ou de concepts (dater, définir, expliquer la signification historique). Il sera possible de d'identifier quelques termes parmi un choix plus large. La deuxième partie de l'examen sera composée de questions à développement à choisir à partir d'une courte liste.

C) Évaluation

Pour les examens, les questions d'identification seront évaluées à partir de leur exactitude historique et de l'explication de leur importance historique. Quant aux questions à développement, les critères d'évaluation seront : organisation, capacité d'analyse critique et exactitude historique. Les deux examens compteront chacun pour 30% de la note finale.

NOM DE L'EXERCICE : DISSERTATION

a) Objectifs

Permettre à l'étudiante et à l'étudiant de démontrer ses capacités pour effectuer une recherche sur un sujet particulier en se servant de sources historiques appropriées. Une liste de thèmes approuvés et des directives précises seront présentées lors de la première séance du semestre et seront disponibles sur la plateforme Moodle du cours. Il importe de cerner une bonne problématique, de constituer une bibliographie comportant les meilleures sources disponibles et de rédiger un rapport logique et cohérent selon les normes habituelles.

b) Démarche

Se référer au «Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire», disponible en ligne à l'adresse suivante : http://histoire.uqam.ca/upload/files/Nouveau_Guide_decembre_2014.pdf

Pour la recherche bibliographique, vous pouvez tirer parti des excellents conseils des professeurs Joseph-Claude Poulin et Donald Fyson «Définir un sujet et se documenter en histoire» accessible en ligne à : http://www.er.uqam.ca/nobel/hismedia/navigation/page_initiation.php?page=0

Des informations supplémentaires seront fournies en classe, mais la deuxième partie (chapitres 10 à 14) du livre de Jocelyn Létourneau *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel* est aussi fortement recommandé par le professeur.

c) Évaluation

La dissertation de 10 à 12 pages compte pour 40 % de la note finale. Les critères d'évaluation seront les suivants : qualité de la problématique, organisation logique et cohérente du texte, qualité de la recherche et capacité d'analyse.

Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Dissertation	**40 %**	**25 novembre**
Examen **INTRA**	**30 %**	**4 novembre**
Examen **FINAL**	**30 %**	**16 décembre**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail en lien avec la séance
1	9 septembre	Présentation du plan de cours. Introduction. L'Empire russe au début du XXe siècle.	Moodle
2	16 septembre	Guerre et révolution.	Moodle
3	23 septembre	La Guerre civile et la NEP, 1918-1928.	Moodle.
4	30 septembre	**Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Congé**	
5	7 octobre	Les années 1930 : industrialisation, collectivisation et répression.	Moodle
6	14 octobre	**Action de Grâce. Congé**	
7	21 octobre	**Semaine de lecture. Congé.**	
8	28 octobre	L'URSS dans la Deuxième Guerre mondiale, 1941-1945.	Moodle.
9	4 novembre	**Examen intra en classe**	
10	11 novembre	L'après-guerre et les débuts de la Guerre froide.	Moodle.
11	18 novembre	Les réformes de Khrouchtchev, 1953-1964.	Moodle
12	25 novembre	La stagnation sous Brejnev, 1964-1985. **Remise de la dissertation**.	Moodle
13	2 décembre	Gorbatchev et la fin de l'URSS, 1985-1991. **Évaluation du cours**	Moodle
14	9 décembre	Entre crises, thérapies et autoritarisme : la Nouvelle Russie et les États successeurs depuis les années 1990.	Moodle.
15	16 décembre	**Examen final en classe.**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Comme il s'agit d'un cours magistral, la présence n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux de fin de session seront retournés aux étudiants et étudiantes. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, sera à la 13e semaine du trimestre, soit **le 2 décembre**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Sur une base volontaire, les étudiants/es pourront compléter la matière à l'aide de documentaires ou films de fiction pertinents (doublés ou avec sous-titres français ou anglais) dont les liens seront ajoutés sur la plateforme Moodle.

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

IL n'y a pas de manuel obligatoire dans le cours. Les liens vers les lectures hebdomadaires sont disponibles sur la plateforme Moodle du cours. Toutefois, le survol de la matière dans les ouvrages suivants est assez similaire à la perspective du cours :

Sabine DULLIN, *L'ironie du destin. Une histoire des Russes et de leur empire (1853-1991)*. Paris, Éditions Payot & Rivages, 2021. 299 p.

Nicholas V. RIASANOVSKY, *Histoire de la Russie des origines à nos jours.* Paris, Robert Laffont, 4e éd. 2014.

Nicolas WERTH, *Histoire de l'Union soviétique de Lénine à Staline, 1917-1953*. Paris, PUF, 2021.

Nicolas WERTH, *Histoire de l'Union soviétique de Khrouchtchev à Gorbatchev, 1953-1991*. Paris, PUF, 2021.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

A) Fortement recommandés comme compléments :

L'âge soviétique. Une traversée de l'Empire russe au monde postsoviétique. ss. dir. Alain BLUM et al. Paris, Armand Colin, 2021. 431 p.

GRAZIOSI, Andrea. *Histoire de l'URSS*. Paris, Presses universitaires de France, 2010. 624 p. («Nouvelle Clio»).

(Les liens des deux ouvrages sont fournis dans la partie supérieure du Moodle).

B) Atlas

DULLIN, Sabine et Stanislas JEANNESSON. Atlas de la Guerre froide.
MARCHAND, Pascal. Atlas géopolitique de la Russie.
NÉRARD, François-Xavier et Marie-Pierre REY. Atlas historique de la Russie. D'Ivan III à Vladimir Poutine.

C) Ouvrages généraux

BLUM, Alain. Vivre, naître et mourir en U.R.S.S., 1917-1991. HB 3607 B58
CARRÈRE d'ENCAUSSE, Hélène. L'U.R.S.S. de la Révolution à la mort de Staline. DK 266 C284
CONTE, Francis. Les grandes dates de la Russie et de l'U.R.S.S. DK36 G72
COURTOIS, Stéphane, dir. Le livre noir du communisme. HX 40 L59
DANIELS, Robert V. A Documentary History of Communism. 2 vols. HX 40 D3 1984
DREYFUS, Michel et al, dir. Le siècle des communismes. HX40 S545
FERRO, Marc. La révolution de 1917. DK265 F465
FITZPATRICK, Sheila. Le stalinisme au quotidien. HN 523 F5814
FITZPATRICK, Sheila. The Russian Revolution. DK 265 F58
HELLER, Michel et Alexandre NEKRITCH. L'utopie au pouvoir. DK266 G35214 1985
KOLAKOWSKI, Leszek. Histoire du marxisme. 2 vols. HX 237 A3 K614
LÉVESQUE, Jacques. L'URSS et sa politique internationale de Lénine à Gorbatchev. DK266 L44 1987
LEWIN, Moshe. La formation du système soviétique. HN 523 L4814
MALIA, Martin. La tragédie soviétique : histoire du socialisme en Russie. HX311.5 M2514
MALIA, Martin. Comprendre la révolution russe. DK265 M25
RIASANOVSKY, Nicolas V. Histoire de la Russie, des origines à 1984. DK40 R5314
WERTH, Nicolas. Histoire de l'Union soviétique. DK 246 W37

D) Ouvrages utiles

ALEM, J.-P. L'Arménie.
ALEXIEVITCH, Svetlana. La Fin de l'homme rouge ou le temps du désenchantement.
ARUTUNYAN, Anna. The Putin's Mystique. Inside Russia's Power Cult.
BLUM, Alain. La démographie de l'Union soviétique. HB 3607 D45
BOGDAN, Henry. Histoire des peuples de l'ex-U.R.S.S; du IXe siècle à nos jours.
CHRISTIAN, David. Imperial and Soviet Russia. Power, Privilege and the Challenge of Modernity.
FERRO, Marc. Des Soviets au communisme bureaucratique. HX313 A3 D44
GOUGOUCHVILI, S.N. et ZOURABCHVILI, D.O. La Géorgie.
HOSKING, Geoffrey. The First Socialist State.
KAPPELER, Andreas. Petite histoire de l'Ukraine.
KHLEVNIUK, Oleg. Staline.
KOTKIN, Stephen. Stalin. Vol. 1 : Paradoxes of Power, 1878-1928; Vol. II: Waiting for Hitler, 1929-1941.
KOZOVOÏ, Andreï. La chute de l'URSS.
Par-delà le mur : la culture de Guerre froide soviétique entre deux détentes.
Russie, réformes et dictatures, 1953-2016.
LEWIN, Moshe. La grande mutation soviétique. DK268 L3914
LOROT, P. Les Pays baltes.
McFAUL, Michael. Russia's Unfinished Revolution : Political Change from Gorbachev to Putin.
MOSS, Walter G. A History of Russia. 2 vols.
PLOKHY, Serhii. The Last Empire. The Final Days of the Soviet Union.
PORTAL, Roger. Les nationalités slaves de 1871 à 1939.
RAKHMANOVA, Tania. Au cœur du pouvoir russe. Enquête sur l'Empire Poutine.
RITTERSPORN, Gabor T. Simplifications staliniennes et complications soviétiques : tensions sociales et conflits politiques en URSS (1933-1953). DK 267 R58
SERVICE, Robert. A History of Twentieth-Century Russia.
The End of the Cold War, 1985-1991.
Lénine. Paris, Perrin, 2012.
Trotski. Paris, Perrin, 2011.
Le siècle des communismes. dir. Michel Dreyfus et *al*.
SUMPF, Alexandre. De Lénine à Gagarine. Une histoire sociale de l'Union soviétique.
SUNY, Ronald G. The Soviet Experiment.
TAUBMAN, William. Khrushchev: The Man and his Era.
VISHNEVSKI, Anatoli. La faucille et le rouble. La modernisation conservatrice en U.R.S.S. DK 266 V5214
WADE, Rex. A., dir. Documents of Soviet History. 6 vols.
WERTH, Nicolas. La terreur et le désarroi. Staline et son système.
WESTWOOD, J.N. Endurance and Endeavour: Russian History, 1812-2001.
WIECZYNSKI, Joseph L., dir. The Modern Encyclopaedia of Russian and Soviet History.. 55 vols.
WILSON, Andrew. Belarus. The Last European Dictatorship.
ZUBOK, Vladislav M. A Failed Empire. The Soviet Union in the Cold War from Stalin to Gorbachev.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE – PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026)** **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.**
- **Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.**
- **Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.**

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique : Pour** que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Élément.s d'évaluation rattaché.s à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.